

# Règlement des TROPHEES DE L'ARBITRAGE

## Article 1 : Participation

Tous les arbitres quel que soit leur grade (AC, AR, AN ou AI) ou Juges-Arbitres quel que soit leur grade (JA1, JA2, JA3, JAN) licenciés en Vendée.

## Article 2 : Type de compétitions

Sont comptabilisées, toutes les compétitions officielles Départementales, Régionales, Nationales ou Internationales. Championnat par équipes (Coupe d'Europe, PRO A et B, National et Régional), Critérium Fédéral, Tournois, et autres compétitions ainsi que les Formations et certaines actions.

## Article 3 : Comptabilisation des points

- Pour les Arbitres :
  - Tout arbitre répondant au questionnaire (dans les délais) sur les besoins en arbitrage ou juge-arbitrage de la CDA (1 point par phase),
  - Tout arbitre ou JA participant à la réunion de rentrée des arbitres du département (1 point),
  - Tout arbitre participant à une formation d'arbitrage ou un recyclage (1 point),
  - Tout arbitre nommé par les clubs pour la division Pré Nationale (uniquement) pour le championnat par équipes (1 point),
  - Tout arbitre nommé par la CDA, CRA ou CFA sur une compétition officielle,

**1 point par demi-journée et 2 points par journée** (4 points pour 2 journées, etc).

- Pour les Juges-Arbitres :
  - Tout JA participant à une formation de Juge-Arbitre ou à un recyclage (1 point),
  - Tout JA nommé par les clubs pour les divisions R1, R2 et R3 pour le championnat par équipes (1 point),
  - Tout Juge-Arbitre, Juge-Arbitre Adjoint, Spidd ou Girpe, RA ou RE, Juge-Arbitrant sur une compétition officielle nommé par la CDA, la CRA ou la CFA,
  - Tout JA nommé ou désigné sur les tournois homologués

**1 point par demi-journée et 2 points par journée** (4 points pour 2 journées, etc).

## Article 4 : Réalisation du comptage

Le responsable CDA réalisera le comptage de toutes les épreuves. En cas d'égalité, priorité sera donné au plus jeune.

## Article 5 : Affichage

Le Responsable mettra sur le site du Comité, les 10 premiers de chaque classement (Arb, JA et général).

## Article 6 : Remise des récompenses

Lors de l'Assemblée Générale :

- Le 1er du classement des ARBITRES sera récompensé par un trophée
- Le 1er du classement des JUGES-ARBITRES sera récompensé par un trophée
- Le 1<sup>er</sup> au classement général (qui réunit les 2 classements) sera récompensé par un trophée.

Dans le cas d'une personne pouvant être récompensée sur plusieurs classements, priorité est donné au Classement Général puis au classement des JA (une même personne ne peut recevoir qu'un trophée).

Les membres de la CDA peuvent apparaître dans le classement mais ne seront pas retenus pour les récompenses.